

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 06686
Numéro SIREN : 790 128 300
Nom ou dénomination : A & O IT SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt 43522



2204354601



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A & O IT SERVICES

Numéro RCS : 790 128 300

Numéro Gestion : 2019B06686

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 14BIS R DARU
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R043522 (2022 43546)

Date du Dépôt : 01/04/2022

- Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Date de l'acte : 05/12/2021

fait à Paris, le 1 avril 2022

Xavier de MAISTRE

Commissaire aux Comptes

74 Bd du Montparnasse

75014 PARIS

xmaudit2@gmail.com

Portable : 06 80 24 62 09

Siret 414 288 886 NAF : 6920Z

2019B06686

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

01 AVR. 2022

Sous le N° :

48592



A & O IT SERVICES
Sarl au capital de 10 000 euros
14 bis rue Daru
75008 - PARIS
790 128 300 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS

Messieurs les associés ou représentant de la société associée,

En exécution des missions qui m'ont été confiées par votre décision unanime des associés en date du 30 novembre 2021 et en application de l'article L 223-43 et 224-3 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société ainsi que le rapport du commissaire à la transformation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

D'autre part, ce rapport est établi afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport à l'actif social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante.

L'activité de la société relève du secteur de l'informatique, la société fournit des prestations de services informatiques à ses clients.

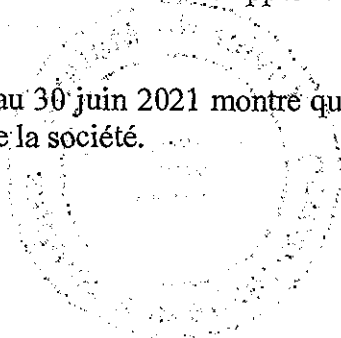
La présentation comptable de la société se caractérise par un chiffre d'affaires, un bénéfice et une situation nette qui se présentent ainsi :

	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020
Durée de la période	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	2 042 046	2 655 854	4 445 218	3 477 941
Bénéfice	9 246	108 121	61 405	79 410
Situation nette	112 898	221 019	282 424	361 834

La société présente une situation financière équilibrée.

Les comptes au 31 décembre 2020 ont été approuvés par décision des associés en date du 30 juin 2021.

La balance des comptes au 30 juin 2021 montre que l'activité de la société reste soutenue et conforte la bonne santé de la société.



Mission du commissaire à la transformation

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

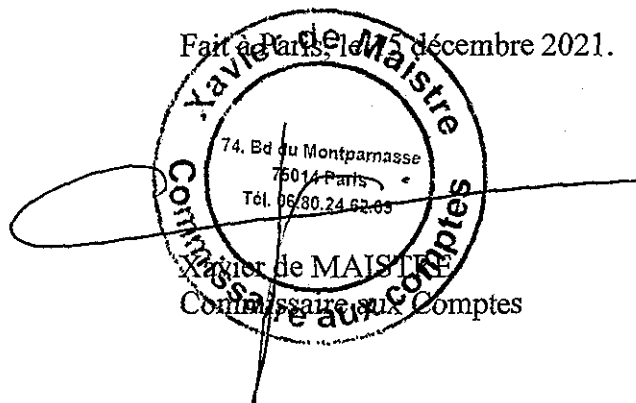
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, votre gérant m'a attesté que les sommes figurant dans les comptes au 31 décembre 2020, tout comme ceux de la balance provisoire au 30 juin, sont bien conformes à la réalité.

Je n'ai relevé, et il ne m'a été communiqué, aucun avantage particulier.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle de ma part aucune observation, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est supérieur au montant libéré du capital social qui est de 10 000 euros.

Fait à Paris, le 15 décembre 2021.



Xavier de MAISTRE
Commissaire aux Comptes